

# **LE LIVRE ET SA DIFFUSION EN BRETAGNE DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE**

## **AVANT-PROPOS**

Il y a déjà plus d'un demi-siècle A. de La Borderie donnait des quelques rares incunables bretons parvenus jusqu'à nous une analyse digne de sa haute érudition. L'enquête du grand savant appelait un complément pour la période immédiatement postérieure qui lui est étroitement liée. Après le xv<sup>e</sup> siècle il convenait d'étudier le xvi<sup>e</sup>. Les pages qui suivent ne visent point toutefois à combler une lacune. Rares sont en effet les domaines que le grand historien régional n'a pas effleurés de sa plume ; fines et serrées, ses notes manuscrites, actuellement déposées aux Archives d'Ille-et-Vilaine, témoignent pour la postérité de son inépuisable curiosité.

Cependant les notices que La Borderie a consacrées aux typographes bretons des siècles suivants, n'ont pas eu jusqu'ici la publicité qu'appelait leur intérêt scientifique. Si un grand nombre d'entre elles ont pu être ultérieurement reprises par Lepreux, dans la portion de son répertoire biographique consacrée aux imprimeurs de notre province, beaucoup de celles concernant la période qui nous préoccupe gisent aujourd'hui dans les méchantes pages d'un catalogue de librairie destiné à la clientèle rennaise de la fin du siècle dernier et devenu fort peu courant.

C'est en vue de relier des études fragmentaires, difficilement accessibles que j'ai entrepris de rédiger les pages qui suivent. Divers relevés opérés à travers les catalogues

de bibliothèques voisines de notre province, ainsi qu'une enquête menée à la Bibliothèque nationale, nous ont permis de situer le problème de l'origine de la diffusion du livre imprimé en Bretagne dans un cadre élargi.

Cependant, seul un dépouillement systématique des ouvrages imprimés de cette époque à destination de notre province, nous autoriserait à fonder dans ce domaine des conclusions plus fermes (1):

---

(1) Bibliographie, voir à la fin.

## INTRODUCTION

En dépit de la réputation injustifiée qu'on lui a naguère faite d'être longtemps demeurée à l'écart de toute innovation, la Bretagne compte parmi les premières de nos provinces qui aient accueilli l'art typographique. Dès 1485, trois presses fonctionnaient simultanément dans le duché, à Rennes, à Tréguier et à Bréhant-Loudéac, situant ainsi notre pays à un rang honorable, en avance sur la Normandie, sa riche voisine, dont les chroniques ne seront éditées à Rouen qu'en 1487.

Cependant, à ce brillant départ, que La Borderie s'est jadis complu à souligner, succéda une assez longue éclipse et tout porte à croire qu'au cours de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle, la Bretagne demeura, pour la majeure partie de ses nourritures intellectuelles, tributaire des autres provinces.

Eloignés de tout centre économique, les premiers ateliers qui ne devaient le plus souvent leur origine qu'à des initiatives isolées, n'avaient eu qu'une existence éphémère. Les guerres avaient été fatales aux presses de Bréhant-Loudéac, lesquelles, établies à l'ombre d'une forteresse seigneuriale ne donnent plus signe de vie après l'année 1487. En ces temps troublés où la Bretagne vécut la fin de son autonomie politique, certains typographes durent à la protection d'un monastère comme à Lantenac, à l'initiative d'un évêque comme à Tréguier, de perpétuer pour quelques années leur activité au cœur même du pays. Mais, après 1491, le petit atelier que Jean Crès, ce survivant de l'établissement de Bréhant, était parvenu à monter auprès de la vieille abbaye bénédictine du Porhouët disparaît

sans laisser de traces. A la mort en 1512 de Jean Calvez, les presses de Tréguier d'où était sortie la première édition du célèbre *Catholicon* de Lagadeuc, se taisent pour plus de deux siècles et il faudra attendre la venue dans la ville épiscopale des Briochins Pierre et Guillaume Doublet, en 1678, pour y voir ressusciter l'art typographique.

A Rennes même l'artisan poitevin Pierre Bellesculée ne devait séjourner que fort peu de temps et nous savons aujourd'hui que, quatre ans plus tard, il avait déjà quitté la province. Ses successeurs, ambulants pour la plupart, ne firent que séjourner dans la capitale bretonne et il faut attendre la venue à Rennes, en 1558, de l'artisan Julien du Clos, pour y voir fonctionner un atelier typographique équipé au sens moderne. La même lacune a été constatée à Nantes par Georges Lepreux (2) qui relevant certaines erreurs du marquis de Surgères, leur premier historien, signale à juste titre la faible activité typographique des libraires nantais à cette époque.

En Basse-Bretagne enfin, c'est en 1560 seulement qu'on relève les traces, au monastère de Cuburien, près de Morlaix, d'un modeste atelier d'imprimerie dû au concours, sinon à l'initiative d'un libraire étranger au pays (3).

Comment expliquer cet effacement des presses bretonnes durant la première partie du xvi<sup>e</sup> siècle ? Les raisons d'ordre militaire et politique, valables à la fin du siècle précédent, ne le sont plus à cette époque. La Bretagne, qui ne connaîtra que tardivement les troubles de la Ligue, vit alors une période de paix et s'ouvre aux échanges intellectuels. L'examen partiel auquel nous nous sommes livré des ouvrages à destination de la Bretagne, issus des presses normandes et angevines, nous a amené à constater qu'alors notre province n'était pas moins avide que ses voisines de nourritures intellectuelles et que les commandes d'ouvrages liturgiques et juridiques, en particulier, y tenaient une grande place.

La Bretagne s'ouvrit de bonne heure aux productions de l'art typographique procurées par le soin des libraires. Dès 1480, à une époque où aucune imprimerie n'était

(2) *Gallia Typographica*, t. IV.

(3) LE GUENNEC, *Les Premiers imprimeurs de Tréguier et de Morlaix*, pp. 120-132.

encore installée dans notre province, nous voyons le facteur ambulant d'un libraire nantais, Guillaume de Lespine, placer divers ouvrages dans l'évêché de Cornouaille dont il était originaire. Le stock était estimé à la valeur de 500 livres, somme considérable pour l'époque. Les bibliopoles nantais, les Touzé, les Gannereaux, les Papolin, en relations constantes à travers le val de Loire avec Angers et la capitale, servent d'intermédiaires naturels au clergé du sud de la province pour l'exécution d'ouvrages liturgiques locaux. Un rôle parallèle est assumé, dans les villes du nord de la péninsule armoricaine, par les libraires normands, dont les agents, en liaison dès le début du xvi<sup>e</sup> siècle avec les importantes presses de Rouen et de Caen, satisfont aux nombreuses commandes des clercs de Haute-Bretagne.

Si la demande locale ne faisait point défaut, les conditions matérielles d'établissement d'ateliers typographiques n'étaient nullement défavorables. Des moulins à papier s'étaient élevés sur nos rivières bretonnes, dont les eaux se prêtaient fort bien à l'essor de la nouvelle industrie. Le rentier de Vannes atteste la présence entre les années 1455 et 1458, d'un établissement de ce genre à la Martinière, non loin de cette ville (4). Dans les comptes de la seigneurie de Rosampoul, près de Morlaix, figure en 1499, la mention d'une rente payable en rames de papier (5). Moins de quatre années après les premiers essais de Gutenberg, le sieur Jean Lizé figure déjà à la réformation du fouage de la paroisse de Vieux-Vy-sur-Couesnon. De son côté, M. Hervé du Halgouet (6) a relevé l'existence, à la Ville-Jégu sur le Lié, non loin du lieu où devait s'installer le premier atelier typographique breton, de deux moulins à vent dont la fondation ne saurait, selon lui, qu'être postérieure à 1463. C'est vraisemblablement d'un de ces établissements que sortirent les feuilles destinées à alimenter les presses voisines. Nous avons en effet relevé dans le filigrane de la première édition de la Coutume de Bretagne (1485) l'hermine de Bretagne, figurant au sein d'un losange qui

(4) Archiv. d. la L.-Inf. B 2239.

(5) BOURDE DE LA ROGERIE, Introd. Inventaire. Série B. Arch. Finistère.

(6) DU HALGOUET, *Coup d'œil sur l'industrie rurale du papier dans la province de Bretagne*. Bull. Soc. Polym. du Morbihan, 1939, p. 38.

pourrait fort bien être la macle des Rohan. S'il nous faut attendre le xvii<sup>e</sup> siècle pour assister à leur généralisation en Basse-Bretagne, il paraît certain que dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle et antérieurement à l'introduction de l'imprimerie, des moulins de foulons fonctionnaient dans notre province, permettant déjà de satisfaire à la consommation locale.

Si le papier pouvait ainsi être produit sur place, la Bretagne dut d'autre part, à sa situation maritime privilégiée, d'être assez tôt approvisionnée en caractères typographiques. Claudin, qui relève à juste titre la similitude des types qui servirent en 1485 aux trois impressions des coutumiers de Rennes, Bréhant-Loudéac et Tréguier, a souligné l'affinité de ces derniers avec certaines fontes allemandes. Nous ne retrouvons d'ailleurs aucun caractère de ce genre dans les provinces voisines de la Bretagne à cette époque, et tout porte à croire que c'est par le port de Tréguier qu'ils furent introduits dans notre pays. C'est aussi par la mer que le libraire morlaisien Bernard Le Leau nous paraît avoir fait venir les types qui lui servirent à monter l'atelier du monastère de Cuburien en 1570.

En réalité, c'est ailleurs qu'il nous faut rechercher les raisons de la pauvreté et de l'instabilité des premières presses bretonnes. Aucune étude ne saurait mieux nous éclairer que celle des rares incunables provinciaux actuellement en notre possession. Or, au cours de l'examen de ces derniers, une remarque nous a frappé : tandis que les ouvrages à caractère religieux et chevaleresque, voire légendaire, figurent nombreux parmi eux, les livres de littérature classique et de théologie n'y tiennent aucune place. Nulle œuvre philosophique, si l'on écarte cette *Physiognomie* d'Aristote, véritable traité de psychanalyse avant la lettre à l'usage des classes éclairées. Ni les écrivains de l'antiquité, ni les auteurs italiens, pourtant si goûtés à l'époque, n'y sont représentés. D'ailleurs ces impressions sont, pour la quasi-totalité en langue française. Le latin n'apparaît que dans un volume d'heures et dans le dictionnaire où il est mêlé au français et au breton. Aucune production en langue indigène et il faudra attendre les dernières années du siècle pour voir apparaître ces premiers calendriers en breton, à l'usage du peuple des

campagnes, œuvres d'obscurs dominotiers qui n'ont le plus souvent laissé aucune trace (7).

L'examen des rares productions du prototypographe nantais Etienne Larcher et de son premier successeur, révèle moins le désir de satisfaire aux demandes des bourgeois et des clercs de la cité, que celui de répondre aux commandes de l'évêque ou des gens de l'entourage immédiat de la princesse. Quant aux livres et opuscules sortis de l'atelier de Bréhant-Loudéac qui mentionnent tous, sauf un, le nom de leur protecteur, ils constituent sous une forme française accessible, une vraie petite encyclopédie religieuse, morale et juridique à l'usage d'une société aristocratique et chrétienne. Par son esprit et son caractère, cet ensemble préfigure déjà dans les grandes lignes de leur composition, ces bibliothèques que tant de gentilshommes bretons se feront encore honneur de posséder à la veille de la Révolution. Quelques ouvrages d'histoire ou de sciences pourront venir les enrichir, toujours se manifesterà le goût des seigneurs de cette province pour les livres de piété et de morale, d'histoire et de voyages, de jurisprudence aussi. Peut-être faut-il y voir la secrète raison de la faveur que la production de cette époque rencontra naguère auprès de M. de La Borderie et des Bibliophiles bretons, à l'initiative desquels nous devons la réédition partielle de certaine de ces œuvres.

Ces productions nous éclairent sur l'origine des premières presses bretonnes. Fruit d'initiatives isolées à caractère aristocratique marqué, elles étaient destinées à répondre moins aux besoins des clercs et du peuple des villes et des campagnes qu'aux commodités de personnages en vue, ainsi que du monde de robe et d'église qui constituait leur entourage obligé.

---

(7) MARCEL (Gabriel), *Sur un almanach xylographique à l'usage des marins bas-bretons*. Paris, Delagrave, 1900. In-8°, 16 p.

### PROTOTYPOGRAPHES ET PREMIERS LIBRAIRES BRETONS

En un siècle où le matériel typographique était encore rudimentaire et les besoins spécifiques limités, il était aisé à un artisan disposant de petites ressources de quitter l'atelier primitif, pour mettre ses talents au service de quelque mécène ecclésiastique ou laïc. Un événement funeste survenait-il ? Il n'hésitait pas à transporter ailleurs ses presses et, si aucun lien personnel ne l'attachait à la province, il la quittait sans esprit de retour.

Il est difficile de suivre les prototypographes de notre province qui n'y ont laissé que des traces fugitives. Si nous savons que c'est dans l'atelier parisien de Jean du Pré, son parent, que le premier imprimeur nantais Etienne Larcher fit son apprentissage, nous n'avons pu découvrir l'origine de ce maître répondant aux initiales J. an P. qui, dès 1485, confectionna à Tréguier une édition de la *Coutume de Bretagne*, d'une remarquable typographie. Claudin n'hésite pas à voir en lui un artisan flamand. Mais il nous paraît osé d'induire la nationalité de ce dernier de la seule nature des caractères dont il fut sans doute l'introducteur dans la province. D'aucuns ont voulu voir dans ce maître Jean du Pré lui-même dont nous savons qu'il se prêtait volontiers, à cette époque, à la confection d'ouvrages religieux dans les villes de province. Cependant l'argument tiré de la similitude d'initiales ne saurait être admis sans réserve, d'autant plus qu'une planche ne permet pas ici d'opérer des rapprochements sûrs, aussi l'allégation de Georges Lepreux reste-t-elle sujette à caution. Il y a lieu de croire, en dépit des conjectures de Le Guennec (8), que le typographe de Tréguier était étranger au pays breton. En effet, ayant eu connaissance de la première édition de la *Coutume de Bretagne* parue en 1480 chez le Parisien Guillaume Lefèvre, il se

(8) LE GUENNEC, p. 125 et sq.



borna à en reproduire l'ancienne rédaction, sans chercher à en adapter le texte aux besoins locaux de l'époque (9).

C'est à Poitiers, dans l'atelier du bourg Saint-Hilaire, le premier fondé en cette ville, que le premier imprimeur rennais, Pierre Bellesculée dut s'initier à sa profession. Son frère, le curé de Chasseneuil lui ayant laissé un modeste héritage, il ne devait pas tarder à tenter fortune ailleurs (10). Nous le retrouvons à Angers en 1484, et de là dans la capitale bretonne où il travaille avec l'aide d'un apprenti du pays, Josses, et des caractères qu'il dut sans doute acquérir sur place car ils ne ressemblent nullement à ceux de l'atelier de Poitiers. Cependant cet imprimeur ne semble guère avoir prospéré à Rennes, car nous le retrouvons quelques années plus tard, en compagnie de Jean Bouyer à Poitiers imprimant un Office de la Vierge à l'usage de l'église d'Angers que Claudin déclare ne pouvoir être antérieur à 1488 (11). Cependant Bellesculée devait avoir conservé des relations avec la Bretagne car de ses presses sort, à la même époque, un missel que Mgr Duchesne et La Borderie se sont naguère accordés à reconnaître comme étant destiné à l'église de Rennes (12).

Si nombre d'imprimeurs quittaient ainsi la Bretagne en inconnus, il leur arrivait de laisser derrière eux des hommes qu'ils avaient initiés au nouvel art. Ceci est vrai de Jean Crès, élève de Robin Foucquet, fondateur de l'atelier de Bréhant-Loudéac, aussi bien que de Jean Calvez, dont le nom ne permet pas de mettre en doute les origines bretonnes.

Cependant devant l'insuffisance des commandes locales ces rares initiés végètent, obligés pour vivre, de s'adonner à d'autres activités qui, pour moins nobles qu'elles soient, ont l'avantage d'être plus lucratives. C'est ainsi qu'un extrait des comptes de la seigneurie du Pérrier, en date de 1498, nous montre Jean Crès s'adonnant à des travaux

(9) *La Première édition de la Coutume de Bretagne* (1480), in *Revue de Bretagne et de Vendée*, 5<sup>e</sup> série, t. IV, pp. 399-406.

(10) LA BOURALIÈRE, *L'Imprimerie et la librairie à Poitiers au XVI<sup>e</sup> siècle*. Poitiers 1900, in-8<sup>o</sup>.

(11) CLAUDIN, *Origines et débuts de l'imprimerie à Poitiers*, p. 48.

(12) *Les Origines de l'imprimerie à Rennes. Pierre Bellesculée et la première édition provinciale de la Coutume de Bretagne* (1485). II - 7 pages. (Déposé par l'auteur à la bibliothèque de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.)

de tuyauterie au château de Quintin, pour le compte de Pierre de Rohan (13). Plus tard, nous relevons le libraire imprimeur morlaisien Bernard Le Leau se livrant pareillement à des travaux étrangers à sa profession et recevant en 1561 la somme de 4 livres destinée tant aux frais de reliure d'un bréviaire qu'à la fourniture de « deux buczes de chaux » pour réparation d'un bâtiment (14). A défaut de relations commerciales et de capitaux suffisants, le rôle social économique de ces premiers artisans demeure restreint.

Nombreux sont à cette époque les typographes ambulants qui, inaugurant une tradition qui se perpétuera dans notre province jusqu'au cœur du XVII<sup>e</sup> siècle, viennent terminer en Bretagne une carrière mouvementée, heureux de trouver auprès de quelque mécène, avec la certitude de petites commandes, l'assurance d'une fin de vie honorable.

C'est ainsi que Jean Calvez se contenta, dans ses dernières années, du titre, fort honorifique, il est vrai, de « portier de Monseigneur de Tréguier ». Plus tard, c'est Jean Beaudouin qui, après avoir travaillé successivement à Bordeaux en 1514, à Nantes en 1517-1518, s'arrête à Rennes où l'a appelé le libraire Jean Macé et, dans le privilège temporaire obtenu par lui le 25 octobre 1525, s'intitule « huissier à la Chancellerie et Conseil du pays et duché » (15).

Si ce dernier typographe nous est connu en raison des ouvrages qu'il a signés, combien d'autres ambulants ont pu prêter leurs services à l'impression de quelques petits travaux locaux, sans qu'aucune trace nous permette de relever leur existence.

Sporadiques et limitées, telles nous apparaissent les premières manifestations de l'imprimerie dans notre province. L'étude des rares monuments de la typographie rennaise et nantaise au début du XVI<sup>e</sup> siècle, nous confirmera dans cette opinion.

Il est étonnant, comme n'a pas manqué de le relever M. de La Borderie, que Nantes, capitale de la Bretagne à la

(13) Arch. des C.-du-N. Série E. Cité par Ropartz. *Hist. de Guingamp*, p. 190.

(14) LE GUENNEC, *Un libraire morlaisien au XVI<sup>e</sup> siècle* : Bernard LE LEAU. In Bull. de la Soc. Arch. du Finistère. 1925-1927, p. 11.

(15) LA BORDERIE, *Les Imprimeurs et Libraires de Rennes*.

fin du xv<sup>e</sup> siècle et résidence favorite de François II, prince lettré et ami des arts, n'ait pas possédé de bonne heure plusieurs ateliers typographiques, à l'instar des villes voisines d'Angers et de Poitiers.

Après la disparition de Guillaume Tourquetil, successeur d'Etienne Larcher et dont nous ne possédons que de rares ouvrages officiels, aucune trace n'a été signalée d'un établissement fixé, travaillant à l'intention des clercs et des bourgeois de la cité nantaise. Devons-nous cependant admettre l'opinion de Lepreux, constatant une carence absolue entre les années 1518 et 1577 ?

Il n'est pas douteux que certains artisans séjournèrent alors dans cette ville, tel ce Baudouyn, que Claudin veut nous représenter comme un élève de Larcher et dont La Borderie à la suite de l'historien Travers cite deux ouvrages imprimés dans cette ville ; tel encore ce Jacques Rousseau qui postule en 1571 auprès des échevins de Nantes la qualité d'imprimeur de cette ville, mais qui la quitte bientôt pour se rendre à Toulouse et de là à Moissac, à Agen, à Lyon (16).

Si ces artisans, comme beaucoup d'autres dont nous ignorons le nom, ne fondèrent point à Nantes d'ateliers fixes, la raison en est sans doute que, dans une cité où le commerce de l'édition avait pris de bonne heure une place importante, ils ne trouvaient point de travail suffisant. C'est dans l'absence d'impressions locales d'un débit soutenu, qu'il faut chercher une cause que Lepreux, attaché à rectifier les allégations trop souvent généreuses de ses prédécesseurs, n'a fait qu'entrevoir.

Certes, il existait depuis longtemps, à Nantes comme à Angers, une Université où se professaient la théologie et le droit ; mais, alors que dans la capitale de l'Anjou, l'influence de la Sorbonne s'est fait sentir assez tôt, il faut attendre le milieu du xv<sup>e</sup> siècle pour voir les facultés de Nantes adopter pour les disputes publiques les usages, déjà en vigueur depuis de nombreuses années dans les collèges de Paris. C'est sur l'initiative de Pierre Bintin, docteur parisien, venu y enseigner les lettres grecques et latines, que se généralisa dans les facultés de Nantes, à partir de 1557, la célèbre pratique des soutenances publi-

(16) Surgères.

ques par lectures et disputes. Le nouvel usage entraînait, on le sait, pour l'écolier, l'obligation corrélative de faire imprimer le sujet de son travail. Nous voyons, dès 1571, le sieur Doriou, libraire juré de l'Université de Nantes, obtenir du Roi un privilège pour les impressions à l'usage de l'Université.

A cette époque, cependant, les traditions de liberté triomphèrent à Nantes dans le domaine de l'édition. Lorsque Doriou, alors seul imprimeur du roi dans la ville, voulut, en 1599, se faire reconnaître le monopole de l'impression des affiches de soutenance de thèse à l'encontre de certains libraires de la cité nantaise tels que Pierre Boucher et V. Hucet qui les faisaient exécuter hors de la ville, le procureur du roi ne donna pas raison au demandeur. Il refusa de reconnaître à ce dernier un privilège qui aurait été préjudiciable aux intérêts des écoliers aussi bien qu'à l'approvisionnement en livres de la cité nantaise (17).

Le représentant du roi, loin de laisser Doriou jouir de l'exclusivité des commandes de l'Université, se borna à lui reconnaître le monopole d'impression des « affiches de lectures ordinaires », c'est-à-dire des soutenances publiques de l'époque. Pour le reste, il ne manqua pas de relever que « la liberté ne doit estre ostée aux escoliers de chercher chez les libraires le meilleur marché. Il importe en effet, ajoutait-il, d'empescher que le principal et aucuns de ses régens se servent tant seulement d'aucuns libraires pour fournir de livres, papier et livres de classes aux escoliers et que tous les aultres [libraires] en soient exclus d'autant que tel monopole engendre une cherté là où la fréquence est mère du bon prix ». Ainsi toute liberté était désormais reconnue aux autres libraires nantais de continuer, comme par le passé, à faire venir de la capitale et des provinces voisines tous les ouvrages à eux demandés par les professeurs, clercs ou bourgeois de la ville.

★  
★★

Il semble peu vraisemblable que ces nombreux imprimeurs libraires qui exercent une si grande influence dans

(17) MAITRE, *Op. cit.*

la diffusion du livre en Bretagne au cours du xvi<sup>e</sup> siècle, aient fait de l'exercice du noble art le principal de leur activité. Plus commerçants que typographes, ils ne viennent le plus souvent que fort tard à l'imprimerie et ce, dans la mesure où une heureuse aubaine leur aura permis d'acquérir un jeu de caractères. Déjà Lepreux dans son répertoire biographique des imprimeurs avait eu le mérite de ramener à leur juste qualification un certain nombre de ces pseudo-typographes auxquels ses prédécesseurs avaient trop généreusement donné leur confiance.

Il semble que les érudits qui ont consacré, à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, d'importants travaux à l'histoire des premières presses bretonnes, La Borderie à Rennes et M. de Surgères à Nantes en particulier, cédant en cela à l'esprit d'émulation dont pour l'étude du noble art s'honoraient les hommes de leur époque, et guidés par le désir de rehausser l'éclat de leur province, aient donné la qualité d'imprimeurs à des hommes dont l'activité typographique ne fut que secondaire à côté de celle qu'ils exercèrent en qualité de libraires, commissionnaires ou même éditeurs au sens moderne du mot.

Un examen serré des ouvrages sortis des presses rennaises pendant la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle nous a conduit de notre côté à relever les faits suivants.

Seul de tous les artisans de cette époque, Pierre Georget, qui travailla longtemps, non seulement pour les libraires rennais Mestrard, Cheveau et Lermangier, mais à l'intention de bibliophiles angevins, comme Philippe Bourgoignon ou parisiens tel que Galliot du Pré, s'honore de l'unique titre de typographe. Tous les autres, quand ils ne se bornent pas à donner leurs nom et adresse de vente, se contentent de mentionner dans les ouvrages dont ils assurent la publication, leur qualité de libraires ou bibliophiles au sens large où on le concevait alors. Il faut attendre l'installation à Rennes du typographe Julien du Clos, pour que toute équivoque soit levée à ce sujet. Pour la première fois, cet artisan se signale dans les privilèges qu'il a obtenus du pouvoir royal, en qualité « d'imprimeur et tailleur de lettres ». Tout porte à croire que ce typographe, auquel nous devons la généralisation de l'emploi des lettres romaines dans nos régions, fut le premier à installer dans

la capitale bretonne une presse équipée de caractères modernes, en la dotant d'un atelier de fonte, conférant à son établissement une véritable autonomie (18).

Nous ne devons pas oublier que les vieilles fontes gothiques dont les imprimeurs parisiens se débarrassèrent sous l'influence des réformes humanistes, furent longtemps l'objet dans nos provinces de l'Ouest, d'un commerce d'autant plus important que, jusqu'à la fin du siècle, aucun des ateliers bretons n'était suffisamment important pour assurer la fonte de ses propres caractères. Des établissements typographiques fixes ne pouvaient se monter que dans des villes où la présence d'institutions permanentes permettait aux artisans de jouir d'une situation stable au point de vue économique et financier.

Or, de telles conditions ne seront réunies qu'assez tardivement dans les deux capitales de la Bretagne. On sait pour quelles raisons l'existence à Nantes d'une Université n'avait point entraîné immédiatement l'installation dans cette ville de presses fixes. On constate de même que la présence à Rennes d'institutions judiciaires importantes ne devait pas y provoquer la fixation précoce d'ateliers typographiques autonomes.

Certes, l'impression d'ouvrages particulièrement utiles pour la population avait pu, à la demande générale, être confiée à des typographes de passage dans cette ville, tels Bellesculée, Baudouyn et d'autres dont nous ignorons le nom. Mais il ne pouvait s'agir là que d'entreprises exceptionnelles, incapables de nourrir des presses permanentes. Au début du xvi<sup>e</sup> siècle, en effet, la juridiction des Grands Jours n'était pas encore fixée à Rennes.

De bonne heure, cependant, quelques avocats et hommes de loi de la capitale bretonne, constatant que la Cour s'octroyait la compétence de statuer sur diverses appellations, voire même d'édicter certains règlements de police, prirent l'initiative de confier à un typographe local l'impression d'arrêts dont ils pourraient ainsi plus aisément alléguer la teneur. Le magistrat breton Noël du Fail se fait l'écho de cette innovation dans la préface du second livre des *Solennels arrêts du Parlement de Bretagne* (19). Il ne

(18) Arch. d'Ille-et-Vilaine. 1 F 967.

(19) FRAIN, Arrêts, p. 558-559.

devait s'agir à l'origine que d'impressions sur feuilles volantes, ne nécessitant qu'un matériel typographique très restreint et comme telles pouvant être confiées à des artisans en séjour près du siège du Parlement. Il ne pouvait en être de même des gros corpus juridiques, ouvrages importants dont les refontes successives sont, au début du xvi<sup>e</sup> siècle, assurées par des libraires étrangers à la province.

Ces publications ne devaient pas être exemptes de fautes, car dans le privilège accordé par le Parlement en 1568 à son nouvel imprimeur Julien du Clos, il est fait allusion « aux erreurs qui se sont trouvées ès choses imprimées suivant l'arrêt et permission donnés au temps passé » et par arrêt spécial dont la teneur est reproduite en tête de l'édition de la Coutume de Bretagne de 1570, le Parlement charge du Clos d'imprimer et de faire imprimer ses reproductions « en beaux caractères, bien et correctement ». Quelques années après, le même Parlement exerce des poursuites à l'encontre du vieux libraire Guillaume Cheveau qui, en dépit du privilège de son collègue, persistait à faire imprimer pour son compte divers ouvrages et libellés (20).

Si jusqu'alors les productions étaient souvent médiocres et sujettes à caution c'est qu'elles étaient l'œuvre de libraires mal outillés et souvent étrangers à l'impression dont ils se bornaient à assumer les frais et à conserver les bénéfices. Pendant la plus grande partie du xvi<sup>e</sup> siècle les bibliopoles avaient régi presque exclusivement le marché breton du livre. Tantôt ils obtenaient des commandes pour des ouvrages qu'ils faisaient imprimer ailleurs et dont ils assuraient l'écoulement sur place. Tel ce Jean Macé qui, non content de répandre dans toute la région la production de ses confrères normands et d'étudier missels et bréviaires pour le compte des autorités ecclésiastiques de la Haute-Bretagne, fit venir dans cette ville en 1519 l'imprimeur Jean Baudouyn et se l'annexa pour l'édition d'ouvrages locaux (21). Tantôt ils se faisaient commissionnaires pour le compte des grands libraires de la capitale. Tel ce Ler-

(20) Arch. d'Ille-et-Vil. Registres secrets du Parlement de Bretagne, n<sup>o</sup> 33, f<sup>o</sup> 11.

(21) Arch. d'Ille-et-Vil. 1 F 967.

mangier dont le goût pour les ouvrages de chevalerie nous est décrit en termes succulents par Noël du Fail et qui n'était autre que l'agent à Rennes du célèbre libraire parisien Galliot du Pré ; tantôt enfin ils s'adjoignaient eux-mêmes une petite presse à la faveur de l'acquisition de quelques vieux caractères qu'ils devaient à leurs relations avec les libraires parisiens ou à la liquidation d'un atelier de petit typographe local. C'est ainsi que le libraire rennais Armand Mestrard se porta acquéreur du matériel typographique de la veuve de son ancien collègue Jacques Berthelot qui l'avait apporté de Normandie. De même en 1554, son collègue Guillaume Cheveau reprit les presses de Jean Georget et fit appel au jeune imprimeur Le Bret pour les faire fonctionner.

Nombreux étaient ceux qui ne venaient à la typographie qu'après avoir longtemps exercé comme libraires et gagné, grâce à leur industrie, une somme suffisante pour acquérir des caractères et une presse : Jacques Berthelot, longtemps libraire à Caen où il exerçait en association avec Michel et Gérard Angier, vint à Rennes où il imprima pour le compte de ses collègues de 1539 à 1542. Fort originale est l'influence exercée à cette époque dans notre province par les libraires normands.

#### LES LIBRAIRES NORMANDS EN BRETAGNE AU DÉBUT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Actifs et entreprenants, en relations suivies avec l'important centre typographique de Rouen, les hommes de cette province semblent en effet s'être assuré pendant près d'un demi-siècle le monopole de l'approvisionnement en livres classiques des cités du nord de la Bretagne.

On sait que c'est à l'initiative de Pierre Regnault, établi rue Froide à Caen depuis 1492 (22) que furent imprimées les premières heures du diocèse de Rennes, dont l'un des deux seuls exemplaires aujourd'hui connus est actuellement déposé dans la Bibliothèque de cette ville (23).

(22) DELISLE, *Catalogue des livres imprimés et publiés à Caen*. T. II, p. 21.

(23) Bibliothèque municipale de Rennes, n° 15.944.



Libraire juré de l'Université de Caen, en relations continues avec la capitale, Regnault, dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle, à une époque, où il y a tout lieu de croire qu'aucun bibliopole n'était encore fixé dans nos régions, servit d'intermédiaire naturel au clergé breton dans ses commandes de travaux diocésains. A partir de 1492, ce dernier est en correspondance avec Martin Morin de Rouen et c'est sans doute à l'intention de la Bretagne qu'il édita, cette année-là, un *Catholicon abbreviatum* où nous avons relevé la marque des deux associés. C'est aussi sur les presses du typographe rouennais que fut préparée l'une des premières éditions de Coutumes de Bretagne qui sortit en 1493. Plus tard, nous voyons Regnault intervenir auprès des frères Macé dans l'édition de certains ouvrages religieux destinés à notre province. C'est l'activité de ces derniers qui mérite particulièrement d'être retenue.

Pourvu par l'Université de Caen, le 9 mars 1499, de l'office de libraire juré de l'Université, Robert Macé se livra, avec l'aide de ses correspondants de Rouen, à l'édition et au commerce d'ouvrages classiques et religieux de tous genres. Or son activité ne semble pas s'être limitée à la Normandie : En 1500, il fait imprimer dans la capitale normande une nouvelle édition du missel de Rennes (25), en 1502, il publie un coutumier de Bretagne, en 1503, enfin, c'est le missel de l'évêché de Saint-Malo dont il assume les frais de publication à Paris (24).

Robert Macé avait à Rennes, en la personne de son frère Jean, un dépositaire qui ne devait pas tarder à faire preuve d'une grande initiative. Les rapports qu'il entretenait avec son parent obligeaient le libraire de Caen à faire de fréquents envois de livres en Bretagne. Nous possédons de ce trafic une preuve dans une lettre de Robert Macé où, en 1505, il prétend, en sa qualité d'officier de l'Université, échapper au paiement des droits que le percepteur de la vicomté d'Avranches exigeait de lui à raison des ouvrages qu'il expédiait à destination de la province voisine (25).

Bien qu'il semble être mort jeune, Robert Macé a eu le temps d'initier au négoce des hommes destinés à jouer un grand rôle dans la diffusion du livre en Bretagne au début

(24) DUINE, *Bréviaires et missels*, pp. 33 et 73.

(25) DELISLE, *Op. cit.*, t. II, p. 85.

du XVI<sup>e</sup> siècle. Tel ce Richard Rogerie, originaire de la Manche, dont Léopold Delisle relève l'entrée à Caen au service de Robert Macé, le 12 janvier 1502, et que, de notre côté, nous avons retrouvé trois ans après à Morlaix, éditant à l'enseigne de Saint-Yves, un traité de Jean Garlande, de concert avec son ancien confrère Michel Angier.

Il y a tout lieu de penser qu'avant son établissement définitif à Caen où il allait faire preuve de tant d'activité, ce dernier fit en Bretagne plusieurs séjours qui lui assurèrent le bénéfice de la clientèle locale. Quelques années plus tard il fonda, en relations avec Rennes et Rouen, une association très féconde à laquelle nous devons la possession d'un nombre considérable d'ouvrages, nous en avons relevé pour notre part 80, à destination de notre province, pour la plupart d'une grande rareté aujourd'hui (26).

Or, le principal mérite de Michel Angier fut d'appeler à Caen, en 1508, un imprimeur de Rouen, Laurent Hostingue avec lequel il était déjà en relations depuis plusieurs années. Cette initiative fut d'un réel intérêt non seulement pour la capitale de la Basse-Normandie où elle ressuscita l'art typographique éteint depuis 1480, mais aussi pour les cités avoisinantes de Haute-Bretagne. L'incidence de cet événement paraît avoir échappé à La Borderie. Elle n'a pas été oubliée par ce professeur de l'Université de Caen, Guillaume Guérout, dont nous avons relevé l'élogieuse adresse destinée, en 1508, au libraire Michel Angier : « Jusqu'ici nous devions », rapportait le maître, « tirer des villes étrangères les livres dont nous avons besoin, désormais nous pourrions en approvisionner les autres ».

C'est de l'installation à Caen de Laurent Hostingue que nous paraît dater la société fondée entre le libraire de Caen et le parent de son ancien patron Jean Macé dont nous relevons la présence à Rennes à partir de 1501. Cette fructueuse association devait survivre au retour à Rouen du typographe normand, grâce à l'adjonction, à partir de 1513, d'un nouveau compère Richard Macé, fils de

---

(26) Un inventaire de ces livres, relevé sur le catalogue de Delisle, figure en annexe à l'étude que nous avons consacrée à Jean Macé : *Un libraire Normand à Rennes au début du XVI<sup>e</sup> siècle*. Dactylographié, déposé aux Archives de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Robert, depuis quelque temps fixé dans la capitale normande, où il servait d'intermédiaire à ses collègues. La succursale de Rennes dut à cette active compagnie d'être pendant près de dix ans, à une époque où aucune presse fixe ne fonctionnait encore dans la capitale bretonne, constamment alimentée en ouvrages normands. Et lorsqu'après 1515, les liens qui unissaient les anciens associés se furent relâchés, Jean Macé n'en continua pas moins à recevoir de Rouen un grand nombre d'ouvrages destinés à satisfaire aux commandes des bourgeois et des clercs de la cité rennais (26).

L'influence des libraires normands ne se limita pas à la seule capitale de la Bretagne. Elle se fait sentir, pendant la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle sur tout le littoral nord de la province. Michel Angier continua à entretenir avec son ancien collègue Rogerie, demeuré à Morlaix, d'utiles relations. Il y a tout lieu de croire que Rogerie se trouvait encore en Bretagne en 1528.

Il existe à la bibliothèque de Rouen une plaquette rarissime de six feuillets intitulée *Le Preste Jehan* qui mentionne ses nom et adresse en cette ville. C'est le même Rogerie que nous retrouvons à la même époque à Saint-Brieuc, diffusant « au portail de la grant église dudit lieu » le *Manuale Briocense* qui porte sa marque commune avec Michel Angier, marque où le Saint Yves de l'édition de Jean Garlande a été remplacé par un aigle avec la devise : *Spes nostra in Domino* (27).

Longtemps les libraires de Caen entretenirent en Bretagne des correspondants qui aidèrent à la diffusion de leurs productions et leur servirent d'intermédiaires dans la transmission des commandes locales. C'est ainsi qu'en 1543 était imprimé, à Rouen, aux frais du libraire normand Girard Angier, neveu et successeur de Michel Angier, un missel de Saint-Brieuc édité à l'instigation d'un agent du pays, Bertrand Jago, domicilié à Moncontour (28).

Or Gérard Angier, pourvu en 1527 par les soins de son oncle de l'office de libraire-juré à Caen, s'était, sous le patronage de ce dernier, associé à un autre bibliopole normand, Jacques Berthelot. Ce sont ces trois libraires que

(27) DELISLE, Catalogue, n° 251 bis.

(28) *Ibid.*

nous voyons intervenir dans une nouvelle édition du *Misale Redonense* en 1531. L'ouvrage ne mentionne pas son lieu d'impression, se bornant à indiquer qu'il a été composé *ex characteribus Parrhisiis*, c'est-à-dire avec des types provenant de la capitale. La mention *Redonensis* imprimée en grosses lettres au bas du titre (29) n'est à notre sens, qui diffère de celui de M. de La Borderie, qu'un simple repère accompagnant la signature des cahiers et on ne saurait y voir une indication sur l'origine de l'ouvrage. Ce dernier doit être rapproché d'un certain nombre de publications coutumières de la même époque. Il est peu vraisemblable que Jean Baudouyn, misérable typographe ambulante, dont nous connaissons la carrière mouvementée, ait été capable, comme voudrait nous le faire croire La Borderie, d'assumer les frais d'ouvrages aussi importants que les deux éditions de la Coutume de Bretagne de 1528 et de 1531. A notre sens, ce furent les libraires normands qui en eurent l'initiative, quitte à charger de l'impression un typographe local disposant de ces caractères parisiens si en vogue à l'époque. En ces années-là, en effet, les libraires de la capitale commençaient à se débarrasser de leurs anciennes fontes et il y a tout lieu de penser que c'est par l'intermédiaire des Normands que celles-ci pénétrèrent en Bretagne où elles devaient survivre dans certains ateliers jusqu'à la fin du siècle.

C'est ainsi que Jacques Berthelot, ancien libraire de Caen, s'installa à Rennes en 1539, avec un jeu de caractères dont il s'était rendu acquéreur. Il est vraisemblable que par son truchement l'influence des libraires normands continua de s'exercer dans la capitale bretonne. Berthelot nous donne son adresse au lieu dit « en bout de cohue » à l'enseigne de Saint-Jean l'Évangéliste, celle-là dont l'ancien bibliopole normand Jean Macé avait usé pendant de longues années. Berthelot devait avoir conservé en Normandie d'utiles relations, car, après sa mort en 1542, nous voyons le nouveau typographe rennais Armand Mestrard, travailler avec le matériel du défunt pour le compte de la veuve de l'ancien libraire.

---

(29) LA BORDERIE, *Imprimeurs et Libraires de Rennes au XVI<sup>e</sup> siècle.*

L'indigence typographique de notre province à cette époque est telle que l'on a recours aux presses normandes pour l'impression des ouvrages les plus importants. Il y a tout lieu de croire que la troisième édition des *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchard (1532) fut exécutée en Normandie. La forme de plusieurs lettres de l'ouvrage ainsi que le corps d'un appendice naguère publié par Delisle, constituent autant de présomptions à cet égard. En 1538 c'est une nouvelle édition du vieux coutumier breton qui, à l'initiative du libraire Gérard Angier, sort des presses de Nicolas Le Roux à Rouen.

Il faudra attendre l'installation à Rennes, en 1558, du typographe Julien du Clos pour voir fonctionner, en toute indépendance, un atelier d'imprimerie dans la capitale bretonne et faire cesser l'état de sujétion dans lequel se trouvait cette dernière vis-à-vis des libraires normands.

#### LES LIBRAIRES ANGEVINS ET NANTAIS AU DÉBUT DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Le sud de la province dut à l'intervention des bibliopoles angevins d'être alimenté en ouvrages imprimés.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que si certaines livraisons de la première édition bretonne de notre vieux coutumier provincial furent publiées par Pierre Bellesculée aux frais du bourgeois rennais Jean Hus, d'autres exemplaires avaient été commandés à l'imprimeur par un libraire angevin Jean Alexandre, à mi-frais avec Martin Morin, de Rouen.

Il existe au British Museum un exemplaire incomplet de l'édition de 1485 (30). Cet ouvrage, ignoré jusqu'ici des bibliophiles bretons, porte au f. 1 la marque du typographe normand et au f<sup>o</sup> 275 celle du libraire de l'Université d'Angers. Or, installé dans cette ville, Jean Alexandre y fait preuve dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle d'une grande activité (31). Nous le voyons assumer les frais de la seconde édition du *Missel* de Rennes imprimé à Paris en 1493 sur les presses de Jean Kerbriant (32). La mention du libraire

(30) PROCTOR. *Catalogue*, n<sup>o</sup> 8773 A.

(31) PASQUIER et DAUPHIN, *Imprimeurs et libraires d'Anjou*, Angers, Soc. des Editions de l'Ouest, 1932, p. 52 et sq.

(32) DUINE, *Op. cit.*, p. 31.

angevin figure en effet au colophon de cet ouvrage aux côtés de celle d'un nommé André Hodian personnage ignoré des érudits bretons et angevins, mais qui pourrait être le correspondant de Jean Alexandre dans la capitale bretonne.

Il semble que ce dernier ne fut pas étranger à la venue à Rennes de Pierre Bellesculée car M. de la Bouralière dans ses précieuses recherches sur les imprimeurs poitevins, signale le passage de ce dernier à Angers, venant de Poitiers au début de l'année 1484.

Nous retrouvons l'adresse d'Alexandre jointe à celle de son collègue angevin Charles de Boigne dans un *Vocabularius utriusque juris* publié en 1512 de concert avec les libraires de Caen, de Rennes et de Rouen. L'ouvrage qui avait été en vente dans la capitale bretonne chez le libraire Jean Macé, avait été imprimé à Rouen. Michel Angier, angevin d'origine, avait conservé de fructueuses relations avec son pays natal et il semble que ce fut à l'initiative de ce dernier que les bibliopoles angevins et nantais confièrent aux presses normandes l'impression de certains ouvrages juridiques dont elles s'étaient faites la spécialité.

Aux liens qui unirent à travers le Val de Loire les deux Universités de Nantes et d'Angers, les libraires jurés de cette ville durent d'être les intermédiaires naturels des bibliopoles nantais dans leurs rapports avec les ateliers de la capitale.

En 1520 nous voyons Charles de Bougne (*sic*), garde de la librairie de l'Université d'Angers, faire les frais d'un missel à l'usage du diocèse de Nantes aux côtés des frères Papolin et des Gannereaux, libraires de cette ville (33). L'ouvrage avait été imprimé à Rouen sur les presses de Martin Morin et il est fort probable que c'est à l'intermédiaire des libraires d'Angers que les Nantais durent d'être mis en relations avec les presses normandes.

Quatre ans plus tard, nous retrouvons le nom de de Bougne dans un contrat relevé par Coyecque dans les papiers du notaire parisien Pierre Crozon (34) où le libraire de l'Université intervient aux côtés des frères

(33) PASQUIER et DAUPHIN. *Op. cit.*, p. 113, n° 14.

(34) Bulletin de la Société d'histoire de Paris, 1893. Doc. p. 442.

Ganneraux, de Pierre Bodin et d'Antoine Papolin de Nantes, dans une commande à destination de l'imprimeur Jean Kerbriant, de Paris. Le marché portait sur l'impression de 650 bréviaires et la livraison d'un certain nombre d'exemplaires d'un petit livret intitulé *La Glause du Bourgeois*. Les modalités d'exécution y étaient prévues avec soin, les libraires de l'Université n'intervenant ici que comme éditeurs au sens moderne du terme.

A Angers comme à Nantes il n'a pas été possible de retrouver trace d'ateliers typographiques de quelque importance pendant les vingt-cinq premières années du xvi<sup>e</sup> siècle (35). Ces deux villes n'en comptent pas moins à cette époque parmi les centres de l'édition les plus actifs de l'Ouest. Nous voyons les libraires jurés des deux Universités assumer les frais de nombreuses impressions, faisant appel tour à tour pour leur exécution aux ateliers installés à Rouen, à Poitiers ou à Paris, sans cependant négliger le concours des typographes de passage. C'est ainsi que nous avons retrouvé l'ancien typographe rennais Baudouyn séjournant en 1531 dans la capitale de l'Anjou où il imprime un petit opuscule, devenu aujourd'hui presque introuvable, intitulé *L'ordre funèbre et triomphant et Pompe pitoyable tenue à l'enterrement de feu monsieur le comte de Laval, admiral de Bretagne et lieutenant du Roy* (36).

Il existait entre ces villes des relations constantes. C'est à Angers que le libraire nantais Pierre Bodin fit imprimer en 1526 une ordonnance donnée en septembre de l'année précédente, pendant la captivité de François I<sup>er</sup>, par la reine Louise de Savoie pour l'amélioration de la procédure suivie devant les tribunaux de Bretagne. Cette pièce extrêmement rare (37) qui a appartenu à la bibliothèque de Claudin, porte en effet qu'elle fut imprimée dans la capitale de l'Anjou par Richard Picquent, pour le compte du libraire nantais de la rue des Carmes.

L'influence des libraires angevins ne s'exerçait pas seulement à Nantes. Nous les voyons s'assurer les services

---

(35) LEPREUX, *Gallia Typographica*, T. IV. Loire-Inférieure. Introduction.

(36) PASQUIER et DAUPHIN, *Op. cit.*, p. 89.

(37) SURGÈRES, *Notes sur les anciens imprimeurs nantais*, p. 6.

d'imprimeurs rennais au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. A une époque où les relations avec les rares ateliers typographiques étaient lentes et difficiles et où les privilèges, alors à leurs débuts, étaient octroyés indistinctement à tous ceux qui se présentaient pour assumer les frais d'une impression, il était loisible à un libraire entreprenant de s'assurer le bénéfice de l'édition en plusieurs villes de certains ouvrages de première importance. C'est ainsi que Philippe Bourgoignon, libraire juré de l'Université d'Angers, intervient dans plusieurs publications juridiques intéressant la Bretagne. Marié à Michelle Debougne, sœur du libraire angevin, Bourgoignon semble avoir pendant de longues années entretenu de nombreuses relations avec les deux capitales de la Bretagne.

Il participe activement à la publication des *Edits, Constitutions et Ordonnances du Roy* et des *Arrêts du Parlement de Bretagne*, ainsi qu'aux réimpressions successives de la Coutume de Bretagne qui s'échelonnent de 1540 à 1558. A cette époque, le Parlement n'avait pas encore de siège fixe et transportait ses assises de Vannes, tantôt à Nantes, tantôt à Rennes. Comme en aucune de ces villes il n'existait alors d'atelier typographique de quelque importance, il était possible à un bibliopole, même étranger à la province, de s'assurer le privilège de la publication d'un *Corpus* juridique régional, quitte à partager les frais de l'édition avec les libraires de certaines villes plus particulièrement intéressées à la diffusion des nouveautés jurisprudentielles et réglementaires. C'est ainsi que Bourgoignon obtint du Parlement de Bretagne siégeant à Nantes, une permission en date du 30 septembre 1539, aux termes de laquelle il partageait avec Mestrard de Rennes le privilège des impressions jurisprudentielles. Il dut en obtenir le renouvellement car nous ne relevons pas moins de quatre rééditions des Coutumes de Bretagne portant sa marque, 1540, 1542, 1553, 1558 (38), qui toutes semblent avoir échappé à la soigneuse investigation de M. de La Borderie. Il y a tout lieu de croire que Bourgoignon utilisa les services de Pierre Georget, alors imprimeur à Rennes. Le savant rédacteur du Catalogue du Musée Dobrée à Nantes relève à juste titre la similitude entre les

(38) LEPREUX, *Gallia*, Tome IV. Documents, n° 950.



caractères des *Ordonnances royaux sur le fonctionnement de la Justice* sorties en 1539 des presses de cet imprimeur, et ceux d'une édition des *Coustumes de Bretagne* de 1540, actuellement conservées à Nantes (39). Sur cet ouvrage nous avons relevé, avec la marque de Philippe Bourgoignon, la mention qu'on le vend à la fois à Rennes et à Nantes.

La même adresse se retrouve sur une réimpression datée de 1542, naguère collationnée sur le catalogue de la Bibliothèque Cigogne. Cette fois l'ouvrage a été réimprimé à Paris dans l'atelier d'Etienne Caveiller.

Il existe encore d'autres livraisons de la Coutume de Bretagne au nom du libraire d'Angers, l'une de 1553, les autres de 1558, incorporant le dispositif des ordonnances royales publiées cette année-là. Celles-ci faisant partie au moment où elles furent décrites des chefs-d'œuvre de la collection Victor Dauphin.

Cependant, après 1558, le monopole dont jouissait Jean Alexandre, semble avoir pris fin. Or, on se rappelle que c'est de cette année-là que date la fixation définitive à Rennes près du Parlement de Bretagne du typographe Julien du Clos.

L'installation à Rennes et à Nantes, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, d'ateliers fixes, permettant d'assurer sur place la publication d'ouvrages officiels du plus haut intérêt pour la province, rendait désormais sans intérêt, l'intervention de certains bibliopoles étrangers au pays. Ceux-ci paraissent avoir continué à entretenir des agents dans les deux capitales bretonnes jusqu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle (40), mais leur rôle fut désormais d'ordre purement commercial.

#### LES LIBRAIRES PARISIENS

#### ET LES OUVRAGES LITURGIQUES BRETONS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

C'est l'influence des ateliers de la capitale qui, par le truchement des libraires angevins et nantais, se fit principalement sentir dans le sud de la province. L'étude des

---

(39) N° 302 et sq.

(40) Arch. d'Ille-et-Vilaine. Parlement de Bretagne. Registres secrets, n° 104, f. 46.

premières commandes ecclésiastiques bretonnes est instructive à ce sujet.

Nous savons que c'est à Paris que fut imprimé, en 1493, sur l'initiative d'un libraire angevin, le premier missel de l'Eglise de Rennes. De leur côté, les libraires jurés de l'université de Nantes assuraient fréquemment la transmission des commandes vers la capitale, chargeant certains collègues parisiens de l'impression de nombreux ouvrages dont ils assumaient la responsabilité commerciale. C'est ainsi que Papolin, qui faisait publiquement commerce en cette ville de livres latins et français à l'usage des clercs, participèrent à la publication de nombreux ouvrages liturgiques locaux. En 1520, associés à leur collègue Ganneraux, ils confièrent à leur correspondant Martin Morin de Rouen, le soin de la réédition d'un missel à l'usage du diocèse de Nantes. Les Papolin entretenaient d'ailleurs des agents dans le sud de la Bretagne : tel ce Guillaume Brunel, dont nous avons relevé le nom dans la souscription d'un missel à l'usage du diocèse de Vannes, imprimé chez Kerver en 1535, à l'initiative des bibliopoles nantais.

Si peu renseignés que nous soyons sur l'activité des premiers libraires de notre région, il semble que leur initiative suppléa pendant la plus grande partie du xvi<sup>e</sup> siècle à la carence des presses locales. En effet, s'il nous faut accepter un missel de Nantes dont l'édition (1501), citée par l'historien Travers, demeure problématique, nous n'avons à cette époque relevé aucune trace d'une participation des presses bretonnes à la confection des gros usages ecclésiastiques locaux.

En 1489, c'est Jean Higmann, typographe parisien souvent cité par les Bollandistes, qui se voit confier, par l'évêque de Saint-Malo, le soin de la préparation de la première édition du bréviaire de ce diocèse. Jean du Pré, de son côté, assure la publication, en 1502, du premier missel de Dol.

Les libraires bretons installés à Paris reçoivent les commandes du clergé de la province. En 1523, Jean Kerbriant imprime un missel à l'usage de Rennes. Un autre Breton, Yves Quilleverre assume, en 1516, les frais de l'édition du bréviaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon. Ce dernier devait entretenir des commissionnaires en Basse-

Bretagne. Parmi les libraires qui assumèrent en 1516, la publication du bréviaire de Dol, nous avons relevé à côté des noms de Didier Maheu et d'Yvon Quillever, bibliopoles parisiens déjà connus de Léopold Delisle (41), celui d'Alain Prigent dont la consonnance bretonne nous a frappé. Or, dans une reconnaissance de dettes, en date du 21 juin 1519, ce dernier s'intitule « marchand à Landerneau » et il déclare devoir à son confrère Maheu, une somme de 121 livres, 4 sols, 4 deniers, probablement le prix des ouvrages achetés chez lui et qu'il a écoulés en Basse-Bretagne.

C'est encore Yves Quillever qui, dix ans plus tard, publie le missel du même évêché de Léon et nous avons retrouvé sa marque très bretonne, au-dessous du titre de cet ouvrage. C'est enfin de la maison de ce libraire que sont sortis deux précieux ouvrages en langue indigène, du plus haut intérêt pour l'étude du moyen breton. En 1521, une seconde édition du *Catholicon* de Lagadeuc et en 1530 ce célèbre *Mystère de la Passion* que Hersart de la Villemarqué a voulu ressusciter.

Cependant, c'est dans l'atelier du typographe Kerver que furent préparées pendant près d'un demi-siècle la plupart des heures à destination de notre province. Une intéressante analyse de ces ouvrages, aujourd'hui déposés comme tant d'autres à la Bibliothèque nationale, a été donnée par Léopold Delisle. D'après lui, c'est aux bois sortis de l'atelier de Geoffroy Tory qu'il faudrait attribuer les grands tableaux et les encadrements de ces livres somptueux. Nous savons aujourd'hui combien sont sujettes à caution ces filiations, qui ne se fondent le plus souvent que sur la présence dans certaines planches d'un monogramme dont on a relevé récemment qu'il n'était pas spécial à l'atelier du grand artiste (42). Dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, un certain nombre de bois types ont été confectionnés et mis à la disposition des divers ateliers de la capitale.

Cependant, à partir d'une date qu'il nous faut situer autour de 1550, un certain nombre de ces planches, sans

---

(41) *Les Heures Bretonnes au XVI<sup>e</sup> siècle*. 1895.

(42) R. BRUN, *Le Livre français au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1927.

doute fort usagées d'après l'état des gravures, furent vraisemblablement utilisées dans les ouvrages destinés à la Bretagne par l'atelier de Thielmann Kerver ou quelque autre maison se servant des bois de ce dernier.

La maison Kerver travailla beaucoup pour la Bretagne. Rien ne prouve que ce typographe fût d'origine bretonne. Son prénom semble plutôt lui assigner une origine germanique, et bien que la facture de ses planches ne trahisse pas l'influence allemande, on sait qu'il travaillait volontiers pour le compte de libraires d'outre-Rhin. C'est de son atelier que sont sortis de nombreux ouvrages liturgiques destinés aux diocèses de notre province : bréviaire de Rennes, 1514, missel à l'usage de Vannes, 1535, bréviaire de Nantes, 1556, chez sa veuve Yolande Bonhomme, etc. C'est à Kerver que l'évêque de Saint-Pol-de-Léon s'adressa pour l'édition d'une traduction bretonne du catéchisme de Canisius. Il est possible que ce soit aussi à cette maison que Gilles de Kerempuil se soit adressé pour la préparation des heures de son diocèse (1570).

Il faut attendre l'année 1557 pour voir sortir des presses du rennais Pierre Le Bret, un missel à l'usage de Rennes. Ce dernier qui exerçait auparavant comme libraire à Paris était venu s'installer dans la capitale bretonne vraisemblablement à la demande de Guillaume Cheveau, bibliopole rennais, en compagnie duquel nous le voyons publier un volume d'Heures de Saint-Malo, qui serait, selon La Borderie, la dernière impression gothique éditée à Rennes. Le Bret avait sans doute ramené de Paris un jeu de caractères gothiques et de gravures propres à l'élaboration de ce genre d'ouvrages. Ne faudrait-il pas voir en lui l'imprimeur de ce Bréviaire de Saint-Brieuc de 1548, qui, bien que dépourvu d'adresse typographique complète, mentionne qu'il est vendu à Rennes, dans l'officine de Guillaume Cheveau ? (43). Il est cependant permis de révoquer en doute l'opinion de La Borderie sur ce point. En 1588, une nouvelle et remarquable édition du Missel de Rennes, cette fois en majestueux caractères romains, sortait de l'atelier de Pierre Bretel, en qui La Borderie a voulu voir, sans

---

(43) DUINE, *Op. cit.*, p. 167.

preuves décisives, le même personnage que l'auteur de l'édition de 1557.

De leur côté, en 1575, les prêtres de Plestin au diocèse de Tréguier qui avaient rédigé, d'après leurs anciens légendaires paroissiaux, un office de saint Eflam, en confièrent l'impression à l'atelier qui venait de se monter au couvent de Cuburien, près de Morlaix. Le texte a été vu par Albert Le Grand qui y fait allusion dans ses *Vies de saints de Bretagne*. Il n'a cependant pu, jusqu'ici, être retrouvé.

C'est un typographe ambulant de passage à Vannes, cette année-là, Bourrelier, qui assura lui-même, en 1589, l'impression du bréviaire de ce diocèse.

Deux ans auparavant, le libraire Vincent Hucet de Nantes obtenait de l'évêque de cette ville un privilège de six ans aux fins d'impression des livres du diocèse. Dans le titre du seul missel que nous connaissions à son nom, il se borne à indiquer sa qualité de bibliopole sans la faire suivre de celle de typographe. Ce que l'on sait des habitudes et des relations commerciales de ce libraire (44) nous permet de douter qu'il ait été imprimé en Bretagne.

En réalité la part des imprimeries bretonnes dans la publication des ouvrages liturgiques locaux en cette fin de siècle, encore qu'incomplètement connue, nous paraît très limitée.

Pendant la plus grande partie du xvi<sup>e</sup> siècle, seuls les statuts synodaux et les mandements épiscopaux dont la préparation ne nécessitait qu'un matériel léger, semblent avoir été imprimés en Bretagne, et, sauf de rares exceptions, par des typographes de passage (45).

Ainsi nous voyons en 1515 Robert Rio, membre du chapitre de la cathédrale de Vannes, régler à un imprimeur ambulant Jean d'Alençon, les frais d'impression de 16 rames de papier portant les articles du « grand pardon général » décrété l'année précédente par Léon X. Des ecclésiastiques furent envoyés dans les différents diocèses de la province avec mission de diffuser des brefs d'indulgences. On a voulu voir dans ce fait la preuve péremptoire que les

(44) Arch. Loire-Inf. Série B, Siège de la Prévoté de Nantes, Liasse 1599.

(45) C'est le cas des Statuts synodaux de l'église de Nantes. Nantes, Tourquetil, 1509, actuellement déposés à la Bibliothèque municipale de Rennes.

évêchés bretons étaient alors dépourvus de presses fixes. La carence, à cette époque, d'impressions liturgiques indigènes plaiderait de nouveau en ce sens.

Cependant si pauvre que nous apparaisse, au xvi<sup>e</sup> siècle, la Bretagne dans le domaine typographique, il ne semble pas, comme voudrait le laisser entendre Lepreux, que notre province soit demeurée totalement déshéritée.

En 1898, Georges de Manteyer, membre de l'École française de Rome, étudiant les origines du fond de la reine de Suède au Vatican, releva un registre constitué à l'époque de la duchesse Anne par le curé de la paroisse bretonne de Plevenon. On y trouva soigneusement reliés 19 mandements adressés par les évêques Christophe de Penmarch et Olivier du Chastel aux curés de leurs diocèses à l'occasion de la tenue des synodes généraux de printemps et d'automne. Or, à partir de l'année 1496, les circulaires étaient imprimées à l'état de feuilles volantes (46). Il y a tout lieu de croire que ces pages avaient été exécutées par un typographe établi dans le voisinage. Le nom de ce dernier, en dépit de certaines conjonctures, est demeuré inconnu. Il n'est pas téméraire de supposer que d'autres évêques bretons durent recourir au même procédé, chaque fois qu'ils purent s'assurer temporairement le concours d'un typographe de passage dans leur diocèse.

Nombre de ces ambulants, souvent d'une instruction rudimentaire, n'avaient ni marque ni enseigne. Ils se prêtaient généralement à de petits travaux qu'ils ne signaient point et dont la fragilité a causé la disparition. Ces hommes que La Borderie ne fait que signaler, mais que Georges Lepreux, dans un souci de probité, poussé jusqu'à la sévérité, a trop souvent voulu ignorer, semblent cependant avoir joué dans les régions reculées de notre province un rôle non négligeable qui se perpétuera jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle.

Il faut attendre cette époque, où la sédentarisation de l'art typographique s'accroît et où l'outillage se perfectionne, pour relever dans les bibliothèques ecclésiastiques, la présence de certains ouvrages sortis des presses locales. La comparaison entre l'inventaire inédit des livres du chapitre de la cathédrale de Dol (1575) et celui, également

---

(46) DELISLE, *Mandements épiscopaux*.

demeuré manuscrit, rédigé en 1655 (47), est intéressante à ce point de vue. Alors que dans le premier nous ne trouvons mentionnés que des ouvrages de confection étrangère à la province, surtout manuscrits, dans le second nous relevons, outre des antiphonaires imprimés sortis des presses de Plantin, quelques éditions imprimées à Rennes, la ville la plus proche.

Mais les impressions locales du siècle précédent n'y figurent plus. La réforme du bréviaire leur a porté un coup fatal. En faisant disparaître le propre des saints dont le culte était en honneur dans les différents diocèses de notre province, cette mesure d'unification enlevait la plus grande partie de son intérêt aux impressions locales. Il était désormais plus aisé pour les prélats de saisir de leurs commandes les grandes firmes hollandaises ou parisiennes, mieux montées que toutes autres dans ce genre de production.

Ainsi la participation de la Bretagne à l'impression des ouvrages liturgiques au xvi<sup>e</sup> siècle, aura été éphémère. Devenus aujourd'hui extrêmement rares, d'ailleurs dispersés, ces ouvrages locaux, qui doivent aux efforts méritoires de l'abbé Duine d'avoir été sauvés de l'oubli, sont peu connus. Leur intérêt sur le plan hagiographique a été souligné ailleurs. L'historien du livre ne doit pas manquer de s'y intéresser. Il est indéniable que ces rares productions locales durent leur existence à la longue persistance dans certains ateliers de notre province, de vieilles fontes gothiques dont les typographes parisiens, sous l'influence des réformes humanistes, s'étaient défaits dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle en faveur de leurs collègues de province. Témoins attardés, dans leur rédaction comme dans leur forme, des temps médiévaux, ils devaient disparaître à la fin du siècle avec ces caractères archaïques, à la physiologie desquels ils étaient si étroitement liés.

Michel DUVAL,  
*Docteur en Droit.*

---

(47) DUINE, *Histoire du Livre à Dol*. Soc. Arch. Ille-et-Vilaine, 1906, tome XXI, p. 411.

## Bibliographie

*Sources manuscrites.* — Archives d'Ille-et-Vilaine : 1. F. 965, Généralités. Imprimeurs XVI<sup>e</sup> S. Nantes. 966, Tréguier. 967, Rennes. 968, St-Malo. 969, Morlaix, Cuburrien. 970, Vannes.

*Sources imprimées.* — BOURDE DE LA ROGERIE. *Notes sur les papeteries des environs de Morlaix depuis le XV<sup>e</sup> siècle, jusqu'au commencement du XIX<sup>e</sup>* (Bulletin historique et philologique, 1911, pp. 312-363). — CLAUDIN. *Le Livre et l'imprimerie à Poitiers au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1897. In-8°. — DELISLE (Léopold). *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*. Caen, 1903-1904. 2 vol. in-8°. — *Mandements épiscopaux imprimés à Tréguier au XV<sup>e</sup> siècle*. Lettre de M. L. Delisle à La Borderie. Bibl. de l'École des Chartes, 1900. Tome LXI. — DU FAIL (Noël). *Les plus solennels arrêts du Parlement de Bretagne*. 2 vol. in-4°. — FRAIN (Sébastien). *Arrêts du Parlement de Bretagne avec annotations de Hévin*. (P. 558-559). — LA BORDERIE (A. de). *L'imprimerie en Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle*. Nantes, Soc. des Bibliophiles Bretons, 1878. — *Les Imprimeurs et libraires de Rennes au XVI<sup>e</sup> siècle*. Rennes 104 p. Extrait du « Bibliophile Breton », Catal. de la librairie Plihon, année 1881 et sq. — LE GUENNEC. *Les Premiers imprimeurs et libraires de Tréguier et de Morlaix*. (Assoc. bret. 1929, p. 120-132). — *Un libraire morlaisien au XVI<sup>e</sup> siècle*. (Mem. Soc. arch. Fin., t. LIV, 1927, p. 11. — LEPREUX (Georges). *Gallia Typographica*. Tome IV, Bretagne. Paris, Champion, 1913. — MAITRE (Léon). *Une procédure d'Université au Collège de Nantes contre le monopole des libraires au XVI<sup>e</sup> siècle*. Ann. de Bret. 1906-1907, T. XXII, p. 224-238. — SURGÈRES (M<sup>l</sup><sup>e</sup> de Granges de). *Notes sur les anciens imprimeurs nantais (XV<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles)*. Paris, 1898. 44 pages in-8°. — DUINE (Abbé). *Histoire du livre à Dol du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*. (Ann. de Bret. T. 21 1906 P. 411). — *Bréviaires et missels des églises et abbayes bretonnes de France antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle*. (Soc. archéol. d'I.-et-Vil., 1906. Tome XXXV, p. 1).